Compte-rendu de l'entrevue avec le DASEN – Mercredi 4 mars 2015

Etaient présents :

- Le DASEN, M. Patoz ; son adjoint, M. Dijon ;
- L'IEN de Bagnols, Mme Pretceille
- Les quatre directeurs : Mesdames DAZZI, MOLENDINI, GLOMOT et Monsieur TREILLET, Directeurs des écoles Jules Ferry maternelle et primaire, Jean Macé et Maria Montessori.
- Trois représentants des syndicats : Snu ipp, snudi fo, et Se-Unsa

Le recteur ne veut pas entendre parler de CAPE, malgré le courrier de la ministre.

Le régime indemnitaire des enseignants est maintenu pour trois ans (**clause de sauvegarde**), même s'ils quittent une des quatre écoles.
Par contre :

- Les nouveaux enseignants arrivant dans ces écoles ne toucheront rien.
- L'augmentation de 50 % prévue à la rentrée 2015 pour les écoles en REP et REP + ne sera pas attribuée.

La carte de l'Education prioritaire est définie pour quatre ans, mais le DASEN n'a pas su nous dire à partir de quand : rentrée 2014 ou rentrée 2015 ?

Le Recteur s'est engagé à un régime intermédiaire pour les **fermetures de classes** :

- 27 élèves pour les collèges
- 28 élèves pour les écoles maternelles
- 25 élèves pour les écoles primaires.

On garde les **aides à la direction** (CUI) : pas de changement à la rentrée 2015 ; par contre, il ne peut pas s'engager pour les années suivantes.

Le poste de **coordinatrice** est maintenu pour la rentrée 2015.

RASED ? Aucune raison que l'avenir du RASED soit compromis dans le Réseau, en tous cas pour l'année à venir.

Dans le courrier du 19 décembre envoyé par le recteur, il est fait mention de deux écoles : c'est une erreur. Le courrier concerne les **quatre écoles**.

Le fait d'être en ZUS ne rentre pas dans les critères de la RRS : il faut voir avec la mairie pour avoir un contrat de ville plus conséquent et plus cohérent pour les écoles.

Le DASEN s'engage à comptabiliser **les deux ans** à la rentrée 2015 : donc pas de crainte de fermeture. Après, ça dépendra des moyens qui lui sont donnés.

Le DASEN a un poste pour ouvrir une classe « **enfants de moins de trois ans** » : il insiste sur cette « estampille » car ce sont des postes protégés sur plusieurs années. Les enseignants de l'école sont prioritaires sur ces postes.
La création de ce poste nécessite des précautions particulières et demande la collaboration de la municipalité car il faut des locaux spécifiques, du matériel adapté, du personnel qualifié.

Même hors REP, toutes les écoles sont rattachées à un collège et appartiennent **à un réseau**.

Il nous faut rester vigilants :

- Le retour éventuel vers une RRS serait considéré comme un échec et ne pourrait se faire avec 3 ou 4 ans.
- Chaque année, il faudra faire valoir nos chiffres et nos indicateurs.
- La réorganisation territoriale (une seule région avec Toulouse) va entraîner une réorganisation académique, voire départementale.

Nous avons demandé au DASEN qu'il nous fasse un courrier pour confirmer ce qu'il nous a dit aujourd'hui : non, il n'y aura pas d'écrit.

Nous avons demandé à ce que le recteur face un courrier rectificatif à celui du 19 décembre qui comportait des erreurs : non, elle ne le fera pas.

<u>Les enseignants</u>